

**CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE VIRUS H1N1
réquisition des agents de la DGFIP**

Suite à des interrogations soulevées par des agents quant à la portée de la réquisition dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus H1N1, le Secrétariat Général FO DGFIP apporte les précisions suivantes.

La procédure de réquisition engagée par le gouvernement dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus H1N1 semble perturber certains de nos militants à tel point que des initiatives visant soit à exiger l'arrêt de la procédure, soit à inviter les collègues à ne pas s'y soumettre, voient le jour ici ou là.

Le communiqué du Syndicat, mis en ligne le 3 décembre, est clair : *"Nous condamnons l'état dans lequel se trouvent les services de santé publique mis à mal par une politique ultra libérale ayant conduit à une totale désorganisation"*.

Néanmoins, il n'en demeure pas moins que la procédure de réquisition est inscrite dans le Statut général de la Fonction Publique et qu'elle est une des contreparties de la situation particulière des fonctionnaires au regard du droit du travail.

Il n'appartient pas à notre Syndicat de polémiquer sur le bien fondé d'une décision gouvernementale au moment où peut se poser un problème de santé publique grave pour l'ensemble de nos concitoyens.

A tous ceux qui croiraient qu'assurer la défense des agents passe par l'exigence de l'arrêt de la procédure de réquisition voire par l'encouragement à ne pas s'y soumettre, je demande de réfléchir à l'impact d'une telle attitude, et aussi à l'exploitation médiatique et politique qui serait faite contre notre organisation si la pandémie faisait plusieurs milliers de morts.

Assurer le service public demeure, quoi qu'en disent certains, le dernier et le meilleur rempart pour protéger nos concitoyens.

Bien évidemment, les attaques constantes contre la Fonction Publique et les suppressions d'emplois ne sont pas étrangères aux réactions parfois épidermiques de certains collègues ou camarades. Malgré cela, il s'agit de respecter nous-mêmes ce que nous défendons quotidiennement.

En revanche, il nous appartient bien de veiller au respect des droits des agents.

C'est pourquoi, en cliquant sur le logo ci-dessous, tu trouveras en annexe copie de la lettre envoyée au Directeur Général pour réclamer des consignes nationales claires en terme de repos compensateur, de respect des situations familiales, de planning des congés de fin d'année et d'organisations des services, d'adaptation des objectifs aux réalités des moyens.

Le Syndicat réclame dans l'urgence la tenue d'une réunion au plan national afin d'affirmer la primauté de la gestion des agents par le Directeur Général et non par les Préfets.